

ÉCOLE ACADEMIQUE DE FORMATION CONTINUE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE (CAPPEI) – MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE ET INSCRIPTION DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

BIR n°12 du 2 décembre 2024
Réf : VJ/EL/CC/2024

Le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) constitue la certification unique et commune aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré avec l'école inclusive comme priorité réaffirmée.

Le CAPPEI a été créé par le décret n°2017-169 du 10 février 2017 abrogeant le CAPA-SH et le 2 CA-SH. Le décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 apporte des modifications au texte de 2017.

La formation préparatoire à l'examen d'une durée de 300 heures est une formation modulaire, conformément aux textes officiels en vigueur. La plupart des modules composant cette nouvelle certification peuvent être préparés à l'INSPE de l'académie de Lyon. Certains modules d'approfondissement comme celui concernant les troubles de la fonction visuelle ne sont proposés qu'au centre de formation de l'INSEI à Suresnes.

Cette formation est accessible aux professeurs titulaires des lycées et collèges qui exercent sur un support spécifique, au moins à mi-temps :

- dans une ULIS implantée dans un EPLE
- dans une SEGPA ou un EREA,
- dans un établissement sanitaire ou médico-social (cité Elie Vignal Caluire, centre de Chanay, centre R Ferrari...).

Une réunion d'information aura lieu le mercredi 8 janvier 2025

de 14 heures à 17 heures à l'amphi Louise Michel de l'Inspé - 5 rue Anselme – Lyon 4^{ème}

à l'intention des candidats à la formation. Organisée conjointement par l'Inspé, l'EAFC et la Conseillère technique ASH, en lien avec les IEN ASH départementaux, elle permettra de présenter la formation et de répondre aux questions concernant sa mise en œuvre.

Cette réunion est commune aux candidats du 1^{er} et du 2nd degré.

Pour les professeurs des écoles, de l'Ain et de la Loire, elle sera retransmise par visio-conférence sur les sites INSPE de Bourg-en-Bresse et de Saint-Etienne.

RECUEIL DES CANDIDATURES DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Les candidats du second degré souhaitant bénéficier de la formation de 300h proposée par l'INSPE doivent retourner le document figurant en annexe, **accompagné d'une lettre de motivation**, à la directrice de l'EAFC à l'adresse mail suivante eafc@ac-lyon.fr, sous couvert du chef d'établissement, **avant le 17 février 2025**.

L'avis du corps d'inspection compétent sera ensuite sollicité par l'EAFC.

Ce document permet de préciser la situation administrative, la mission actuelle ou à venir sur un support spécifique, et les éléments qui motivent la candidature.

Un entretien sera proposé à chaque candidat, au cours du mois de mai 2024 (**date et lieu à déterminer**), avant la réunion de la commission chargée de proposer la liste des stagiaires retenus pour l'académie de Lyon.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SECOND DEGRÉ :

Pour toute information il est possible de prendre contact avec l'EAFC :

- 04 72 80 66 11 (ou 66.70)
- eafc@ac-lyon.fr : candidatures, calendriers et aspects administratifs